

Lutte contre le harcèlement

Instruction du 13 juin 2024 relative à la labélisation obligatoire Phare de niveau 1 pour les écoles, collèges et lycées au cours de l'année scolaire 2023-2024

Cabinet de la Rectrice

Lutte contre le harcèlement
Affaire suivie par : Myriam Elhadad
Responsable académique

Tél : 01 57 02 68 49

Mél : myriam.elhadad@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement, les directeurs et directrices d'école, Mesdames et messieurs les IEN de circonscription, Mesdames et monsieur les IA DASEN

Mesdames, Messieurs,

Depuis septembre 2021, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a structuré sa politique de prévention, d'accompagnement et de protection des élèves autour du programme Phare. Déployé d'abord dans les écoles élémentaires et les collèges, le programme intègre les lycées depuis la rentrée 2023.

Destiné à l'ensemble des équipes des écoles, collèges et lycées, ce programme combine plusieurs actions et dispositifs pour prévenir et intervenir sur toutes les situations d'intimidation et de harcèlement. La communauté éducative est donc amenée à mettre en œuvre le programme Phare qui permet d'engager une dynamique d'amélioration du climat scolaire et du bien-être à l'École.

La réalisation de tout ou partie des actions proposées donne lieu à l'obtention d'un label. Depuis la rentrée 2023, ce label se décline de la manière suivante :

- Niveau 1 : Engagement
- Niveau 2 : Approfondissement
- Niveau 3 : Expertise.

NB : Certains items du niveau 1 étaient difficilement atteignables dès cette année, plusieurs ont donc été revus dont la formation aux parents qui a été reportée au niveau 2 et remplacée par une information communiquée aux familles pour présenter le programme Phare et le protocole national ainsi que sa déclinaison au niveau de l'école ou de l'établissement (réunion de rentrée, conseil d'école ou d'administration, ENT, affichage, flyer de présentation).

Le niveau 1 de la labellisation Phare est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées dès cette fin d'année scolaire. Vous trouverez ci-dessous un rappel des Items exigés

Les items pour le niveau 1 – engagement :

- ✓ Constituer une équipe ressource (de circonscription ou d'établissement) de 5 personnes minimum pour prendre en charge les situations de harcèlement et former toute la communauté,
- ✓ Participer à la journée nationale Non au harcèlement du mois de novembre,
- ✓ **Informer** les parents du programme Phare et de son protocole national,
- ✓ Former une équipe d'élèves ambassadeurs (minimum de 10 élèves, uniquement en collège et lycées).

Dans la plupart des établissements, de nombreuses actions ont été menées cette année mais n'ont pas été remontées sur la plateforme Phare à ce jour.

Pour valider votre labellisation 2024-2025, vous devez saisir toutes les actions réalisées dans le cadre du plan de prévention **Non au harcèlement avant le 30 juin 2024 dans Phare via ARENA.**

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter votre responsable départemental lutte contre le harcèlement.

- DSEDN 77 : Nelly Regula - nelly.regula@ac-creteil.fr
- DSDEN 93 : Delphine Martzolf - delphine.martzolf1@ac-creteil.fr
- DSDEN 94 : Alexandra Leghmizi - ce.94harcelement@ac-creteil.fr

La formation

L'objectif pour 2027 est que **100% des personnels soient formés** pour prévenir et lutter contre le harcèlement à l'École. Un parcours Magistère est maintenant disponible. Il constitue la première étape du module de formation de tous les personnels à la lutte contre le harcèlement. Il sera complété par un second temps de formation qui se déroulera au sein même des établissements.

Ce nouveau parcours de formation a pour objectif de donner aux personnels des savoirs et des savoir-faire qui leur permettront de développer des gestes professionnels adaptés aux situations et de créer une culture commune de la lutte contre le harcèlement. Après avoir défini le phénomène du harcèlement, cette formation s'attachera à développer 3 axes essentiels : **la prévention, la détection et la réaction.**

Pour y accéder: <https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2875>. En fin de parcours, un open-badge sera délivré aux participants. Il sera obligatoire pour pouvoir bénéficier du second temps de formation.

Nous vous invitons donc à communiquer le lien à l'ensemble des personnels de votre établissement dès à présent.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration dans le déploiement du programme Phare et de l'ensemble des actions qui contribuent à l'amélioration du climat scolaire.

Myriam Elhadad
Responsable académique